



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 8 septembre 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse suppléante Marie-Élizabeth Courtemanche, la conseillère, Renée Ouellette, les conseillers, Michel Sylvain, François Baugée et Pierre-David Tremblay. L'absence de la mairesse, Chantal St-Louis et de la conseillère, Francine Harvey était motivée. La directrice générale Mme Josée Cloutier agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès verbaux du 4, 11 et 24 août 2015**
- 4. Correspondances**
  - 4.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
  - 4.2 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
  - 4.3 Ministère des Transports
  - 4.4 Gouvernement du Québec, ministre des Transports
- 5. Affaires découlant**
  - 5.1
- 6. Affaires nouvelles**
  - 6.1 Adhésion Association des Prospecteurs de la Mauricie
  - 6.2 Signataire protocole d'entente avec M. Claude Gauthier
  - 6.3 Mandat avis juridique
  - 6.4 Maire suppléant (reporté)
  - 6.5 Gestion des cours d'eau
  - 6.6 Journée Pierre de Lune édition 2016
  - 6.7 P.A.A.R.M.
  - 6.8 Adhésion Chambre de Commerce
  - 6.9 Déjeuner-Présentation candidats aux élections fédérales
  - 6.10 Comité de sélection : Appel D'offres 2015-002
  - 6.11 Délai autorisé pour la refonte cadastrale
- 7. Trésorerie**
  - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'août 2015
  - 7.2 États financiers du mois d'août 2015
  - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution  
ou annotation  
**2015-09-01**

**2015-09-02**

## **1. Ouverture de la séance**

L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Pierre-David Tremblay et secondé par le conseiller Michel Sylvain.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Pierre-David Tremblay et secondé par la conseillère Renée Ouellet.

## **3. Adoption des procès verbaux du 4, 11 et 24 août 2015**

L'adoption des procès verbaux est proposée par le conseiller Michel Sylvain et secondée par le conseiller François Baugée et résolu unanimement la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

## **4. Correspondances**

4.1 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informe la municipalité du rapport d'investigation du coroner du Québec concernant le décès du conducteur d'un véhicule tout terrain qui s'est heurté à un câble d'acier restreignant l'accès à un terrain et ne comportant aucun dispositif de visibilité. Les municipalités locales peuvent contribuer à prévenir de telles situations. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement de zonage peut contenir des dispositions visant à déterminer et régir l'endroit où doit se faire l'accès des véhicules au terrain. Les municipalités locales peuvent ainsi prohiber l'installation de tels câbles ou en régir l'installation.

4.2 Dans le cadre du programme de réforme du cadastre, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous informe de l'attribution d'un contrat pour la réalisation de travaux de rénovation cadastrale sur le territoire de votre municipalité. Une fois l'opération de rénovation cadastrale complétée, tous les utilisateurs du cadastre profiteront des bénéfices qui en découlent. Ainsi, en tant que gestionnaire municipal, vous bénéficierez, notamment d'un plan cadastral d'ensemble où chacune des propriétés comprises dans votre municipalité est représentée et identifiée distinctement. Autre bénéfice pour les municipalités ; commune des caractéristiques du nouveau cadastre est ça tenue à jour continue, toute modification apportée à ce plan entraînera la production d'un nouveau plan cadastral. Celui-ci sera aussi envoyé sans frais. Vous disposerez donc en tout temps d'un outil fiable, complet et constamment à jour.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2015-09-03

- 4.3 À la suite à la demande de retrait d'une zone de dépassement sur la route 155 Nord, le Ministère des Transports nous informe qu'ils ont bien reçu la résolution afin de modifier la configuration de la portion de la route 155 Nord et de l'entrée du Lac Brochet. La demande est présentement en analyse. Lorsque celle-ci aura été complétée, ils nous feront part de leur décision.
- 4.4 À la suite d'une recommandation de notre députée, le Gouvernement du Québec, le ministre des Transports, le ministre responsable de la région de Montréal nous accordent une subvention maximale de 5000 \$ pour les travaux précités. Cette subvention est valable que pour l'exercice financier 2015-2016. Les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 12 février 2016. Une résolution attestant la réalisation des travaux devra être envoyée avant cette date. Après cette date, la subvention deviendra nulle et sans effet. De plus, cette subvention ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée.

## 5. Affaires découlant

5.1

## 6. Affaires nouvelles

### 6.1 Adhésion Associations des Prospecteurs de la Mauricie

**CONSIDÉRANT QUE** l'association des prospecteurs de la Mauricie a formulé une demande d'adhésion à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la première édition de la journée Pierre de Lune a été appréciée;

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 76 personnes ont participé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire travailler en collaboration avec l'association des prospecteurs de la Mauricie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, François Baugée

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais adhère comme membre corporatif à l'association des prospecteurs de la Mauricie au coût de soixante dollars (60 \$) taxes incluses pour l'année 2015.



N° de résolution  
ou annotation

2015-09-05

## 6.2 Signataire protocole d'entente avec M. Claude Gauthier

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut utiliser les images et photos prises par M. Claude Gauthier de La Bostonnais;

**CONSIDÉRANT QUE** ces images et vidéos vont être publiés sur le site internet de la municipalité et vont servir à promouvoir notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Claude Gauthier est consentant à nous fournir ces vidéos, images et photos personnelles sans frais pour utilisation promotionnelle;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, François Baugée

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité mandate Mme Josée Cloutier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité un protocole d'entente avec M. Claude Gauthier pour l'utilisation de ces images et vidéos de La Bostonnais.

## 6.3 Mandat avis juridique

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire avoir un écrit de l'avocat afin de confirmer que les commentaires des conseillers à l'item « tour de table des conseillers » à le même pouvoir juridique que les commentaires dans les résolutions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Pierre-David Tremblay désire être mandaté par le conseil pour obtenir un avis écrit de l'avocat de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** La conseillère, Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité mandate Mme Josée Cloutier, directrice générale et M. Pierre-David Tremblay a communiqué avec la firme d'avocats Tremblay, Bois, Migneault pour obtenir un avis écrit sur la rédaction des commentaires des conseillers dans les procès-verbaux des séances ordinaires de la municipalité de La Bostonnais.

Que la dépense soit puisée à même le budget 2015 dans le poste budgétaire service juridique.

## 6.4 Maire suppléant (Item reporté)



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103MP

2015-09-07

## 6.5 Gestion des cours d'eau

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'abroger la résolution 2015-07-09;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais a le devoir de s'assurer du bon écoulement des cours d'eau sur son territoire,

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière inspection et rapport de la situation ont été produit en 2011,

**CONSIDÉRANT QUE** ces mesures préventives permettront d'éviter certains événements reliés à l'écoulement naturel des cours d'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale, Audrey Bérubé ne peut produire les inspections seules,

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, François Baugée

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, Josée Cloutier a embauché monsieur Alexis Harvey-Grenon pour faire une tournée des cours d'eau afin de cibler les zones à risques sur le territoire.

Qu'un montant forfaitaire de six cents dollars (600 \$) pour quarante (40) heures soit versé à la ressource embauchée. Que la dépense soit puisée à même le budget 2015 dans le poste sinistre naturel.

## 6.6 Journée Pierre de Lune édition 2016

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des prospecteurs de la Mauricie désire organiser une deuxième édition de la journée « Pierre de Lune » au parc Ducharme;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs personnes ont participé à la journée Pierre de lune le samedi 1er août;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée a été une bonne façon de faire connaître le parc Ducharme et ses attraits;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée a été un succès avec 80 participants inscrits;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura un repas organisé par le comité des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, François Baugée



N° de résolution  
ou annotation

2015-09-08

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais permette à l'association des prospecteurs de la Mauricie de tenir la journée « Pierre de Lune » deuxième édition en 2016

Que le comité des loisirs soit autorisé à organiser le repas pour cette journée et que tous les profits seront versés dans les revenus du parc Ducharme.

#### **6.7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a droit à une subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont prévus pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devront être terminés au plus tard le 12 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** seulement les routes municipales sont admissibles au programme;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de produire des travaux de voirie au km 3.8 dans le rang Sud-est;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** La conseillère, Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal demande une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour exécuter le creusage et reprofilage de fossés au km 3.8. Que la directrice générale, Mme Josée Cloutier, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents et formulaires requis.

2015-09-09

#### **6.8 Renouvellement adhésion Chambre de commerce & d'industrie du haut Saint-Maurice**

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce & d'industrie du haut Saint-Maurice nous a envoyé notre renouvellement d'adhésion pour l'année 2015-2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important pour la municipalité d'être membre de la Chambre de commerce & d'industrie du haut Saint-Maurice;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**



N° de résolution  
ou annotation

**2015-09-10**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** La conseillère, Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité renouvèle son adhésion à la Chambre de commerce & d'industrie du haut Saint-Maurice pour l'année 2015-2016 au coût de 196.61 \$ tx compris pour deux (2) cartes de membres sans nom.

**6.9 Déjeuner Chambre de Commerce :  
Présentation des candidats**

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce et Industrie du Haut-Saint-Maurice organise un déjeuner présentation des candidats aux élections fédérales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est membre de la Chambre de Commerce;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, François Baugée

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais mandate la mairesse Chantal St-Louis et le conseiller François Baugée a assisté au déjeuner présentation le mercredi 7 octobre à 7 h 30 au Complexe Culturel Félix Leclerc au coût de 20 \$ par participants.

Que la dépense soit puisée à même le budget 2015 dans le poste budgétaire frais de représentation du conseil municipal.

**2015-09-11**

**6.10 Délégation comité de sélection :  
Déneigement, Déglçage et dessablage  
du Rang Sud-est et de la rue de l'église**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité aura à lancer un appel d'offres pour le contrat de déneigement, déglçage et dessablage du rang sud-est et de la rue de l'église;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer un comité pour étudier les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres doit être publié sur le site du SEAO;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay



N° de résolution  
ou annotation

**2015-09-12**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Josée Cloutier, le conseiller, Michel Sylvain et l'inspectrice municipale, Audrey Bérubé sur le comité de sélection pour recevoir, étudier et faire une recommandation sur les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres No 2015-002 : Déneigement, déglacage et dessablage du Rang Sud-est et de la rue de l'église.

Que la directrice générale soit autorisée à publié l'appel d'offres sur le site du SEAO et à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif a ce dossier.

#### **6.11 Délai autorisé pour la refonte cadastrale**

**CONSIDÉRANT QUE** les arpenteurs, de la firme Rochette et Lahaie procéderont à l'opération cadastrale sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais au courant des années 2016, 2017 et 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du cadastre officiel est prévu pour le 19 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les lots sur le territoire seront cadastrés;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens bénéficieront sans frais de cette opération cadastrale;

**CONSIDÉRANT QUE** pour certains travaux, la municipalité doit demander une copie du cadastre aux propriétaires;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère, Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité autorise l'inspectrice municipale à accepter de délivrer un permis 6 mois avant le dépôt du cadastre officiel citoyen avec les conditions suivantes :

- Procéder à une vérification auprès de l'arpenteur géomètre
- Tenir un registre des demandes
- Donner suite à l'arpenteur pour l'informer de l'émission du permis

Advenant que la date du dépôt du cadastre officiel soit remise ultérieurement, la municipalité se réserve le droit de modifier ou abroger la résolution.



**2015-09-13**  
de résolution  
ou annotation

**2015-09-14**

## **7. Trésorerie**

### **7.1 Adoption des dépenses**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois d'août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère, Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois d'août 2015 telles que soumises par le personnel.

### **7.2 Adoption des états financiers**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité soumis par l'administration pour le mois d'août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, François Baugée

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil.

**CONTRE :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**CONTRE :** La mairesse suppléante, Marie-Élizabeth Courtemanche

**POUR :** La conseillère, Renée Ouellette

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois d'août 2015 tel que soumis.



N° de résolution  
ou annotation

## Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Au mois juillet 2015		Au mois d'août 2015	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 541.53 \$	2012	3 541.53 \$
2013	6 930.15 \$	2013	6 852.08 \$
2014	13 853.88 \$	2014	13 737.40 \$
2015	<u>34 853.12 \$</u>	2015	<u>102 298.71 \$</u>
<b>Total</b>	<b>61 557.95 \$</b>	<b>Total</b>	<b>129 335.99 \$</b>

Sur le montant de taxes 2015 de **102 298.71 \$**, il y a un montant de **101 803.00 \$** d'échus courant donc, le montant de taxes à percevoir au 31 août 2015 est de **128 840.28 \$**

Pour un écart de 67 282.33 \$

## 8. Permis de construction

Pour la période d'août 2015, 17 permis ont été délivrés pour une valeur de 90 020.00 \$ rapportant à la municipalité une somme de 245.00 \$ à la même période en 2014, 18 permis avaient été délivrés.

## 9. Rapport des comités

## 10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 54 et se termine à 19 h 59.

## 11. Tour de table des conseillers

## 12. Clôture de l'assemblée

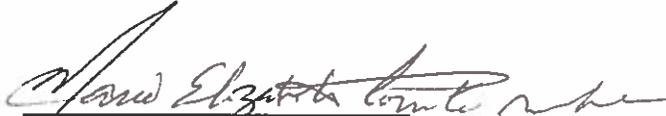
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

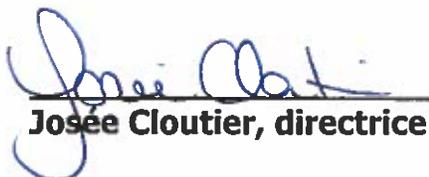
**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère, Renée Ouellet

## 13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h

  
**Marie-Élizabeth Courtemanche, mairesse suppléante**

  
**Josée Cloutier, directrice générale**